



**Berne, le 21 mai 2007**

---

## Informations concernant e-dec (11)

Informations concernant la prochaine mise à jour du système production du 3 juin 2007.

---

Dans e-dec Info (10) nous avons attiré votre attention sur les changements suivants en rapport avec la prochaine mise à jour du système production :

- Préparation des annonces automatiques de libération pour les dédouanements Da bloqués après expiration du délai d'intervention. Répercussion: toutes les déclarations avec lieu de dédouanement au domicile recevront, après la première transmission, un message de retour comportant le code de libération 0 (auparavant code 1).

Le message de libération automatique après le dépassement du délai d'intervention n'est pas encore transposé pour les dédouanements dans les trafics autres que postal. C'est pourquoi le procédé organisationnel actuel de libération pour les envois bloqués des Da continuera provisoirement d'exister, sauf pour le trafic postal.

- Introduction ou extension des règles suivantes: R168 (General Cross Check), R222 (Fee Check), R227 (Origin Check), R228 (Permit Check) et R230 (DetailCrossCheck).

Les règles R140 (PermitCheck) et R160 (NetDutyCheck) ont été introduites en plus. La règle R105 (ReferenceDataChek) sera de nouveau activée avec la prochaine mise à jour; La règle R202 (SpecificCheck 5) n'est plus nécessaire.

Avec la prochaine mise à jour, diverses autres règles seront introduites en combinaison avec l'intégration du trafic postal dans e-dec. Mais celles-ci ne sont pertinentes que pour les dédouanements dans le trafic postal - une information du projet IPV avec de plus amples détails sera publiée ces prochains jours.

- Pour les déclarations avec type de dédouanement 8 (dédouanements en franchise), les titulaires de comptes PCD ne reçoivent plus de décisions de taxation. Les déclarations en question sont identifiées sur les bordereaux papier ainsi que sur les bordereaux électroniques.
- Nouveau schéma XML version 0.5 pour les bordereaux électroniques. Ce schéma ne sera pas rétrocompatible.
- Nouveau schéma XML 0.99 pour le fichier de base TarifMaster (date "valable du/au" pour les numéros de tarif). A partir de l'introduction en phase productive de cette adaptation, le fichier TarifMaster fondé sur la version 0.97 ne sera plus publié.
- Nouveau schéma XML pour les déclarations en douane d'importation version 1.3 (cette version est maintenant définitive). Le schéma XML version 1.2 reste valable; le schéma XML 1.1 ne sera par contre plus supporté à partir du 3.6.2007.

Autre adaptation en rapport avec la mise à jour :

- Sur la liste d'importation pour les marchandises soumises au droit de monopole, dans la rubrique quantité des redevances supplémentaires au lieu du nombre de litres d'alcool pur calculé, le nombre de litres effectifs mentionné par le déclarant s'affichera de nouveau.

**Toutes les adaptations mentionnées seront intégrées dans l'environnement production le 3 juin 2007. Les bordereaux électroniques d'après la nouvelle structure (XML\_Schema 0.5) seront distribués pour la première fois le matin du 5 juin 2007.**

**Nous vous conseillons de tester de votre côté les adaptations précédentes. Dans l'environnement test tous les changements sont déjà implémentés (en particulier les adaptations des plausibilités pour les annonces en douane qui sont fournies automatiquement du côté des clients.**

**Les spécifications correspondantes (Description des interfaces e-dec importation, Change-History XML, description des plausibilités) sont accessibles sur le site internet et un fichier pour les tests de la nouvelle structure du TarifMasterData Version 0.99 est publié.**

En raison de la nouvelle loi sur les douanes d'autres adaptations sont nécessaires dans le cadre du trafic de perfectionnement. Nous aimerions transposer ces changements dans la prochaine mise à jour. Pour cette raison, la règle R229 annoncée ne sera pas activée avec la mise à jour du 3 juin 2007.

Informations avancées pour les changements du 1er juillet 2007:

- Les tabacs pour usage privée pourront être dédouanés avec des taux standards. Pour cela, des clés statistiques seront expressément créées. Des circulaires correspondantes avec d'autres détails sont en préparation (projet IPV, section tabac+bière).
- A cause des changements dans le cadre de la visite vétérinaire de frontière/protection des espèces une nouvelle règle sera préparée pour prévenir de la double imposition.

**En cas de questions, le helpdesk reste volontiers à disposition.**

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

La permanence e-dec